

Documents à fournir

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES DOSSIERS :

- La fiche individuelle d'inscription pour chaque enfant inscrit
- Autorisation de sortie du territoire datée du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 et la photocopie de la carte d'identité des parents si votre enfant est inscrit pendant les vacances ou le mercredi.

OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX DOSSIERS OU S'IL Y A UN CHANGEMENT DE SITUATION POUR LES ANCIENS DOSSIERS :

- Les justificatifs de revenus **français et/ou étrangers** : avis d'impôt français 2018 sur les revenus 2017, attestation des revenus étrangers 2017 et/ou les dernières fiches de salaire pour l'ensemble des membres du foyer (que les personnes soient mariées ou non, parents de l'enfant ou non).
- Les photocopies du carnet de vaccination de chaque enfant inscrit
- La notification de droits « aides aux séjours 2019 » de la Caf si vous y avez droit. Elle devra être mise à jour au 1^{er} janvier 2020. La copie de votre quotient familial (si inférieur à 765€) pour bénéficier des « Loisirs équitables ».
- En cas de divorce ou séparation, merci de nous fournir le jugement concernant la garde de l'enfant et si l'un des deux parents n'a pas l'autorisation de venir récupérer l'enfant, l'extrait du jugement le précisant.

Rappel : en cas d'absence de revenus et sans présentation d'un justificatif confirmant ce fait, le tarif le plus élevé pour l'activité concernée s'appliquera d'office.

Documents pouvant être demandés pour la vérification de votre situation

- Un justificatif de travail de l'employeur de moins de 3 mois
- Un justificatif de pôle emploi (ou organisme équivalent) prouvant votre absence de revenu
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une photocopie du livret de famille ou document équivalent

Informations diverses

- Les justificatifs de revenus devront être mis à jour au 1^{er} janvier 2020
- La notification de droits « aides aux séjours 2019 » de la Caf devra être mise à jour au 1^{er} janvier 2020 et votre quotient familial.
- Les tarifs et les règlements intérieurs du restaurant scolaire, du secteur enfance et du secteur jeunesse ainsi que les projets pédagogiques des secteurs enfance et jeunesse sont consultables dans les structures ou sur : <http://www.saint-genis-pouilly.fr/>.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Saint-Genis-Pouilly aux fins d'inscriptions aux activités municipales 2019-2020 pour le restaurant scolaire, le secteur enfance et le secteur jeunesse. Elles sont conservées pendant 1 an. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le délégué à la protection des données : Pascal DEVAUX – Cabinet Si2A- 21 route de Nanfray Cran-Gevrier - 74960 ANNECY -mail : pascal.deviaux@groupe-si2a.com